



LYCÉE DES MÉTIERS LOUIS DAVIER

JOIGNY



CIRCULAIRE DE RENTREE 2020

ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE

Date	Elèves des classes de
Mardi 1^{er} septembre à 8 h	<ul style="list-style-type: none">- 2nde générale et technologique- 2nde professionnelle- CAP 1^{ère} année- 3^{ème} prépa.métiers <p><i>Les élèves seront pris en charge par les professeurs principaux de 8 h à 10 h 55 et l'emploi du temps normal commencera le jour même à partir de 13 h 25.</i></p>
Mardi 1^{er} septembre à 9 h	<ul style="list-style-type: none">- BTS GTLA 1^{ère} année- BTS MV 1^{ère} année- BTS MV 2^{ème} année- Experts automobile
Mercredi 2 septembre à 8 h	<ul style="list-style-type: none">- 1^{ère} et terminale générale et technologique- 1^{ère} et terminale professionnelle- CAP 2^{ème} année <p><i>Les élèves seront pris en charge par les professeurs principaux de 8 h à 9 h 50 (rappel sur le règlement intérieur et les examens, signature du règlement intérieur et vérification des dossiers de réinscription). L'emploi du temps normal commencera le jour même à partir de 10 h.</i></p>
Mercredi 2 septembre à 9 h	<ul style="list-style-type: none">- BTS GTLA 2^{ème} année

ACCUEIL DES ELEVES INTERNES

Date	Elèves des classes de
Mardi 1^{er} septembre (*)	<ul style="list-style-type: none">- 2nde générale et technologique- 2nde professionnelle- CAP 1^{ère} année- 3^{ème} prépa.métiers
Mercredi 2 septembre (*)	<ul style="list-style-type: none">- 1^{ère} et terminale générale et technologique- 1^{ère} et terminale professionnelle- CAP 2^{ème} année
(*) - à partir de 7 h 30 : accueil dans le hall par la vie scolaire du bâtiment I et dépôt des sacs. - à partir de 17 h 15 : installation dans les dortoirs (les familles sont autorisées).	

Horaires habituels des cours :

Du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 50 et de 13 h 25 à 17 h 15. Le mercredi de 8 h à 12 h.

Les élèves sont accueillis à partir de 7 h 30.

En cas d'absence, prévenir immédiatement par téléphone le CPE référent dont dépend votre enfant.

Après toute absence l'élève ne sera admis en cours que s'il présente une autorisation signée par le CPE référent (voir le règlement intérieur).

Manuels scolaires :

Les livres sont fournis par l'établissement suite à la mise en place de la gratuité des manuels scolaires par le conseil régional de Bourgogne Franche Comté.

Fournitures scolaires :

Elles vous seront indiquées par les professeurs en fonction de chaque discipline dès la rentrée.

Hébergement – restauration :

L'accès au self se fait obligatoirement à l'aide d'une carte magnétique d'identité scolaire qui sera remise au début de l'année scolaire à tous les nouveaux élèves. En cas de perte ou de dégradation, son remplacement sera facturé.

Cette carte est individuelle et personnelle et ne peut être prêtée sous peine de sanction pour l'utilisateur et le propriétaire.

Les frais d'hébergement sont forfaitaires, payables par trimestre et d'avance après distribution des avis aux familles. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser aux services d'intendance. Un paiement mensuel par prélèvement est envisageable sur demande écrite de la famille dès le début de l'année scolaire. Par ailleurs, le lycée propose dorénavant le télépaiement : règlement électronique des créances via un paiement sécurisé par carte bancaire (en partenariat avec la DGFIP). Lien actif sur le site du lycée (modalités précises sur l'avis aux familles).

Tout trimestre commencé dans une qualité (interne ou demi-pensionnaire) est dû entièrement dans cette qualité.

Le forfait est une évaluation sur l'année scolaire qui inclut dans son calcul les périodes d'examen du mois de juin.

Tout changement de régime, quel qu'il soit (interne, demi-pensionnaire, externe), doit faire l'objet d'une demande écrite au proviseur (à remettre au secrétariat chargé de la classe de votre enfant).

Il peut intervenir, **pour les internes et les demi-pensionnaires à la fin de chaque trimestre**. Néanmoins, quelques cas particuliers (déménagement, difficultés financières, raison médicale...) feront l'objet d'un examen individuel.

Au-delà de 7 jours consécutifs d'absence, et sous réserve d'un certificat médical, vous pouvez demander une remise sur le prix de la pension, si votre enfant est interne ou demi-pensionnaire.

Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être signalé auprès du secrétariat administratif.

Assurance scolaire :

L'assurance scolaire est **vivement conseillée**. Pour tous les déplacements scolaires, même de courte durée, une attestation d'assurance « responsabilité civile » sera exigée.

Transports scolaires :

Ils ne sont pas gérés par le lycée, mais par le conseil régional de Bourgogne Franche Comté. Les élèves internes et les étudiants ne bénéficient pas des transports scolaires.

Certificats de scolarité et caisses d'allocation familiale :

Nous remettons vers la fin du mois de septembre **3 certificats de scolarité** à votre enfant. Les caisses concernées acceptent que l'on joigne ces certificats à leurs formulaires.

Attention : pour des raisons de prévention des fraudes, aucun certificat n'est remis lors des inscriptions de juillet ou durant les premières semaines du mois de septembre. Merci d'en informer les organismes qui pourraient vous en faire la demande.

Traitement médical des internes :

Tout traitement médical doit **OBLIGATOIREMENT** être déposé à l'infirmerie qui se charge d'accueillir l'élève interne au moment de la prise du médicament.

Prise en charge des internes par leur famille pour discipline, maladie ou accident :

Si son état le nécessite ou si son comportement est jugé incompatible avec son maintien dans les locaux d'internat, les responsables légaux sont avisés et sont tenus de se déplacer afin de prendre en charge leur enfant quelle que soit l'heure de l'appel.

Objets de valeur :

Le lycée n'est pas responsable des vols (bijoux, portables, baladeurs, argent...) qui pourraient survenir dans son enceinte. Soyez vigilants.

Circulation :

L'entrée principale se situe avenue Molière (face au bâtiment d'accueil).

L'accès des élèves arrivant par les cars de ramassage scolaire s'effectue par la rue Pierre Curie (côté gymnase).

La circulation des véhicules à moteur est strictement réglementée à l'intérieur du lycée et est interdite aux élèves.

Dans tous les cas, le lycée n'assure aucun gardiennage des parkings, et ne peut être tenu pour responsable des vols et dégradations.

Fonds social lycéen :

En cas de difficultés financières, vous pouvez faire appel au fonds sociaux. Contactez l'assistante sociale qui vous remettra un dossier de demande d'aide. Son bureau se trouve à l'infirmerie du lycée.

Ouverture aux élèves des secrétariats administratifs et de gestion :

Quelle qu'en soit la raison, les élèves doivent se présenter exclusivement aux heures de récréations ou lorsqu'ils n'ont pas cours.

Bon courage et bonne rentrée

Le proviseur



Jean-Marc VATINET